



Le 10 Mai 2011

Objet : CISR extraordinaire du 11 mai 2011

Monsieur le Premier Ministre

Vous avez pris la décision de convoquer en urgence un CISR extraordinaire compte tenu de la dégradation persistante de la situation dans le domaine de la sécurité routière.

Plusieurs associations nationales prennent une part active à l'effort de mobilisation citoyenne nécessaire pour réduire le nombre et la gravité des accidents.

Elles participent depuis 2006 activement à la démarche du Code de la rue qui a abouti à l'adoption de plusieurs modifications réglementaires visant à modérer la vitesse des modes motorisés et à promouvoir les modes actifs de déplacement. Le potentiel de cette démarche innovante est considérable. Or il n'est pas exploité faute d'une campagne de communication nationale et d'une promotion des limites de vitesse compatibles avec le nouveau contexte introduit par le principe de prudence. Par ailleurs la concertation qui était au cœur de cette démarche est en panne depuis plus d'un an.

Actuellement plusieurs associations nationales ont lancé ensemble un manifeste « villes 30, villes à vivre » qui insiste sur la pertinence d'une vitesse maximum à 30 km /h en milieu urbain pour réduire le nombre et la gravité des accidents. Ce manifeste rencontre un soutien important, signe d'une évolution des mentalités et d'une volonté de rompre avec la ville automobile pour une ville à vivre. L'Etat doit prendre part, lui-aussi, à ces évolutions et aux changements demandés à chaque citoyen, aux cotés des collectivités territoriales, en faisant connaître ces modifications réglementaires et en explicitant les bénéfices de ces dispositions.

Aussi nos associations réunies espèrent-elles que ce comité interministériel s'engage résolument en faveur de nouvelles mesures concrètes au service d'une ville apaisée et plus sécurisée pour tous et que l'ensemble de ces mesures fassent rapidement l'objet d'une importante promotion.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de notre respectueuse considération.

Jean-Marie Darmian
Président du Club Des Villes
et Territoires Cyclables

Geneviève Laferrère
Présidente de la FUB

Gilbert Lieutier
Président de
Rue de l'Avenir

Copie : Madame la Déléguée Interministérielle à la Sécurité Routière
PJ. Dossier de presse sur la campagne « Ville à 30, Ville à vivre », du 04/11/2011

Les associations signataires :

Le Club des villes et territoires cyclables, créé en 1989 par 10 villes pionnières, regroupe aujourd'hui plus de 1 000 collectivités – villes, agglomérations, départements, régions.

Créée en 1980, **la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB)**, dont l'objectif est d'encourager l'utilisation de la bicyclette comme moyen de déplacement quotidien, regroupe 174 associations de cyclistes urbains en mars 2011.

Depuis 1988 **la « Rue de l'Avenir »** encourage la modération de la circulation motorisée, la reconquête de l'espace public et le développement des modes actifs de déplacement afin de transmettre aux générations futures une ville plus sûre et plus agréable à vivre.